

Délibération N° **35/CA/2026**

**Attribution de prix dans le cadre du Centre d'Entrepreneuriat de
Lyon-Saint Étienne**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2024-17 du 9 janvier 2024 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « ComUE Lyon Saint-Étienne » ;

Vu la délibération n° 35/CA/2025 datée du 14 octobre 2025, portant approbation par le conseil d'administration de la modification des statuts de la ComUE Lyon Saint-Étienne ;

Vu la délibération n° 36/CA/2025 datée du 14 octobre 2025, portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur modifié de la ComUE Lyon Saint-Étienne ;

Vu la délibération n° 38/CA/2025 du 14 octobre 2025 relative à la délégation de compétences du conseil d'administration à la Présidente de la ComUE, notamment l'attribution de prix de concours, dans la limite de 1 000 € ;

Vu la séance du conseil d'administration du 13 octobre 2026,

Membres en exercice : 42 Quorum : 21 Membres présents et représentés : 28 Membre ne prenant pas part au vote : 0 Voix pour : 28 Voix contre : 0 Abstention : 0
--

La ComUE Lyon Saint-Etienne, à travers le Centre d'Entrepreneuriat Lyon Saint-Étienne (CELSE), porte le Pépite Université de Lyon, dispositif national labellisé « Qualité Pépite France » dédié à la promotion de l'entrepreneuriat étudiant. A ce titre, celui-ci propose aux étudiants du site un accompagnement complet allant de la sensibilisation à l'incubation, en passant par la pré-incubation. Il délivre également le Diplôme Étudiant Entrepreneur (DEE), ainsi que le Statut national d'étudiant-entrepreneur (SNEE).

Le Pépite Université de Lyon joue également un rôle structurant dans l'écosystème territorial en pilotant les actions de développement de la culture entrepreneuriale sur le site académique Lyon Saint-Etienne, en lien étroit avec Pulsalys (SATT) et la Fabrique de l'Innovation.

Dans ce cadre, le Pépite Université de Lyon valorise les projets des étudiants entrepreneurs en attribuant différents prix lors de ses événements annuels.

La délégation de compétences donnée à la Présidente de la ComUE, par la délibération n° 38/CA/2025 susvisée, lui permet d'attribuer les prix inférieurs à 1 000 €.

La présente délibération détaille les différents prix alloués par le CELSE et propose d'autoriser la Présidente de la ComUE à attribuer les prix dont le montant est supérieur à 1 000 €.

I/ DEMODAYS

Les DémoDays consistent en l'organisation, sur deux jours, de présentations courtes, claires et percutantes (« picths ») par quinze porteurs de projet, devant un jury constitués d'experts (fonds d'investissement, investisseurs privés, banquiers et organismes de prêts d'honneur). Quatre lauréats sont primés par le jury et se voient remettre un lot économique pour récompenser la qualité de leur présentation et le potentiel de leur projet.

Organisation de l'évènement au cours du mois de juin

Montant global : 5 000 €

Nombre de prix : quatre

Montant des prix : 500 €, 1 000 €, 1 500 € et 2 000 €

Conditions de candidature : être incubé ou en formation D2E au CELSE

Pour rappel, depuis 2024, le montant global des prix attribués (5 000 €) est financé en totalité dans le cadre d'un mécénat avec le Crédit Mutuel.

La reconduction de ce mécénat est prévu pour 2026-2027 (en cours de validation).

II/ CAMPUS CRÉATION

Campus Création est un programme qui permet aux étudiants de faire leurs premiers pas dans l'aventure entrepreneuriale, de façon fictive et intense. Ce concours s'adresse à tous les étudiants de la ComUE, et se déroule d'octobre à mars. Dans ce cadre, les étudiants, organisés en équipes, ont accès à un atelier par semaine afin de construire progressivement leurs projets et sont accompagnés par 4 à 5 intervenants externes, de manière très individualisée. Chaque année, ce sont ainsi environ trois cents étudiants inscrits au concours, issus d'une vingtaine d'établissements différents, pour une trentaine d'équipes constituées de façon pluridisciplinaires.

Chaque équipe présente son projet lors d'une soutenance orale afin de sélectionner les 10 meilleurs projets, appelés à concourir pour la finale.

Au-delà de la sensibilisation, de la transmission de connaissance et de la création d'une promotion Campus Création, ce programme permet également de « recruter » les étudiants qui intégreront nos programmes de pré-incubation et d'incubation tout en obtenant le SNEE ou en préparant le DEE.

Dans le cadre de ce concours, des prix d'une valeur globale de 16 500 € sont attribués aux équipes lauréates, ainsi que des trophées et médailles :

- 5 000 € pour le 1^{er} prix ;
- 4 000 € pour le 2^{ème} prix ;
- 3 000 € pour le 3^{ème} prix ;
- 2 000 € pour le prix « coup de cœur du jury » ;
- 1 500 € pour le prix « jeune projet » (distinction hors concours) ;
- 1 000 € pour le prix décerné par le public le soir de la cérémonie.

En complément, le concours « Design moi un trophée » est un appel à candidatures ouvert aux étudiants des établissements de la ComUE et plus largement, disposant d'une formation technique, pour faire une proposition de design des trophées et médailles, en réponse au cahier des charges publié.

Cet appel à candidatures a pour objectif d'élargir le champ de la sensibilisation à Campus Création et de mettre à l'honneur les compétences de nos étudiants. Il s'agit également d'établir des liens avec les établissements, au-delà de la seule thématique de l'entrepreneuriat.

Le lauréat est sélectionné par un jury pluridisciplinaire. Mis à l'honneur le jour de la cérémonie de remise des prix, il est aussi récompensé d'un prix numéraire de 1000 €.

L'ensemble des prix attribués dans le cadre de Campus Création (prix finale et prix design trophée) est financé par la subvention de la Métropole de Lyon.

III/ PRIX REGIONAL PEPITE

Le Prix Pépité est né de la volonté du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace d'e :

- encourager l'esprit d'entreprendre auprès des jeunes de l'enseignement supérieur,
- renforcer le soutien à la création d'entreprises innovantes et créatives,
- mieux accompagner le développement des entreprises qui émergent avec le soutien des Pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (Pépité).

Ce Prix s'adresse aux étudiants qui bénéficient, ou ont bénéficié, du statut national d'étudiant-entrepreneur avant la date de clôture des candidatures, c'est-à-dire les étudiants DEE et SNEE accompagnés par le CELSE.

Après une sélection des dossiers finalistes par des jurés extérieurs, une cérémonie de remise des prix est organisée. Quatre projets lauréats sont récompensés par un prix de 2000 € chacun.

Date : d'avril à octobre

Montant global des prix : 8 000 € au total (4 Lauréats à 2000 € chacun) versés aux porteurs de projet lauréats de Lyon.

Bpifrance est partenaire de cette initiative et finance les prix numéraires par l'attribution d'une subvention spécifique.

IV/ CONCOURS PITCH CELSE

Le concours « Pitch CELSE » a été organisé en 2023 pour la première fois, dans l'objectif de mettre les étudiants-entrepreneurs (DEE) en situation de convaincre un jury composé d'acteurs de l'entrepreneuriat (banques, structures d'accompagnement, etc.) et d'un public d'entrepreneurs et de mentors.

Pour cela, quatre sessions d'entraînement et deux ateliers sont organisés pour 10 finalistes, retenus après une sélection sur dossier et un support de présentation (format laissé libre : vidéo, campagne publicitaire, etc ...).

La finale est l'évènement de clôture de l'année des programmes du CELSE.

En 2024, l'évènement s'était déroulé chez notre partenaire ORANGE, qui avait mis son espace de réception à disposition gracieusement, et s'était mobilisé dans le jury.

Date : De janvier à juin

Montant global des prix : 2000 € répartis comme suit :

- 1^{er} Prix : 1 000 €
- 2^{ème} Prix : 500 €
- Prix du Public : 500€

Les prix remis dans le cadre du concours Pitch CELSE sont financés par la subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

V/ PEPITEPITCH (anciennement INSTAPITCH)

Le concours « Pepitepitch » est un concours organisé en format digital, qui se déroule sur Instagram.

Doté d'un prix accompagné d'un coaching, il s'organise sous la forme d'un tournoi digital réunissant 16 porteurs de projet au maximum, étudiants ou jeunes diplômés du territoire Lyon Saint-Étienne, qui s'affrontent deux à deux, au cours de huitièmes, quarts, demi-finales et finale.

Ce concours a pour objectif de sensibiliser les étudiants à l'entrepreneuriat via les réseaux sociaux, en complément des interventions effectuées en établissement.

La première édition a été une vraie réussite, avec plus de 30 000 vues générées par les vidéos des épreuves, et a permis de rapporter plus de 400 nouveaux abonnés et de toucher 12 800 comptes Instagram au cours des 30 derniers jours (+ 1900 % par rapport aux mois précédents).

Cette action, testée pour la première fois début 2023, invite à capitaliser sur l'efficacité des outils digitaux dans un but de sensibilisation à grande échelle.

A ce titre, depuis la dernière édition, ce concours est désormais proposé à l'échelle de Pépite France avec une finale à Paris et un prix numéraire à la clef.

Au niveau local, le montant global des prix est de 1000 € répartis comme suit :

- 1^{er} Prix : 500 € + coaching
- 2^{ème} Prix : 500 €

Les prix remis dans le cadre du concours PEPITEPITCH sont financés par la subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Il est décidé :

Article 1 : Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne approuvent, à l'unanimité, l'attribution de prix dans le cadre des actions et manifestations du Centre d'entrepreneuriat de Lyon-Saint Étienne et autorisent la Présidente de la ComUE à attribuer l'ensemble de ces prix, dans les conditions détaillées par la présente délibération, jusqu'au 31 juillet 2027.

Article 2 : La Directrice générale des services de la ComUE est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Lyon,

Mme Nathalie DOMPNIER

Présidente de la ComUE
Lyon Saint-Étienne

Signé électroniquement par
Nathalie DOMPNIER
Présidente ComUE Lyon Saint-Etienne



Le 15 octobre 2026